

La commune de Gamsheim est dotée d'un POS (DT3) (maintenant dénommé PLU)

**On vous demande.**

U10) Quel est le rôle de ce document ?

---



---



---

U11) Dans quelle zone se trouve le terrain concerné ?

---

Le bureau d'études techniques vous donne le plan de composition du lotissement (DT4).

**On vous demande.**

U12) de remplir le tableau ci dessous.

LOT	DESTINATION	SUPERFICIE	COS	SHON autorisée
N°1	Habitat individuel	566 m <sup>2</sup>		
N°2	Habitat individuel			
N°41		1269 m <sup>2</sup>		

U13) Sachant que la SHON du bâtiment projeté sur le lot N°4 est de 216,30 m<sup>2</sup>, en déduire la SHON résiduelle.

LOT N°4	Calculs	Résultats
SHON maximale autorisée		
SHON projetée		
SHON résiduelle		

U14) de calculer la superficie à réserver sur le lotissement pour des espaces verts et des aménagements paysagers divers

---



---



---

DR 2

BEP CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE - Option : TOPOGRAPHIE			Session 2002
CAP Opérateur géomètre topographe	GROUPEMENT "EST"		DR
EPREUVE : EP 1	Durée : 4 h	Coef. BEP/CAP : 3/4	Feuille 10/17

**Un acheteur potentiel vous apporte le dossier de plans ARSAC (DT5).**

**On vous demande.**

U14) de vérifier si le projet Arsac est réalisable sur le lot N° 2. Complétez le tableau ci-après.

Superficie du lot N°2		
SHON maximale autorisée		
	SHOB	SHON
<b>Sous Sol</b>	149,30	
A déduire		
Garage		
Garage		
	Reste	
<b>Rez de Chaussée</b>	158,80	
A déduire		
Trémie	-4,00	
	Reste	154,80
<b>Combles</b>	158,80	
A déduire		
	Reste	
Abattement forfaitaire 5 % pour isolation:		
<b>SHON déclarée sur le permis de construire:</b>		
<b>Conclusion:</b>	.....	

U15) de proposer une solution rationnelle au client désireux de faire construire cette maison dans ce lotissement

LOT N°4	Calculs	Résultats
Superficie minimale de terrain		
Votre proposition	.....	
	.....	
	.....	

**DR3**

BEP CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE - Option : TOPOGRAPHIE		Session 2002
CAP Opérateur géomètre topographe	GROUPEMENT "EST"	DR
EPREUVE : EP 1	Durée : 4 h   Coef. BEP/CAP : 3/4	Feuille 11/17

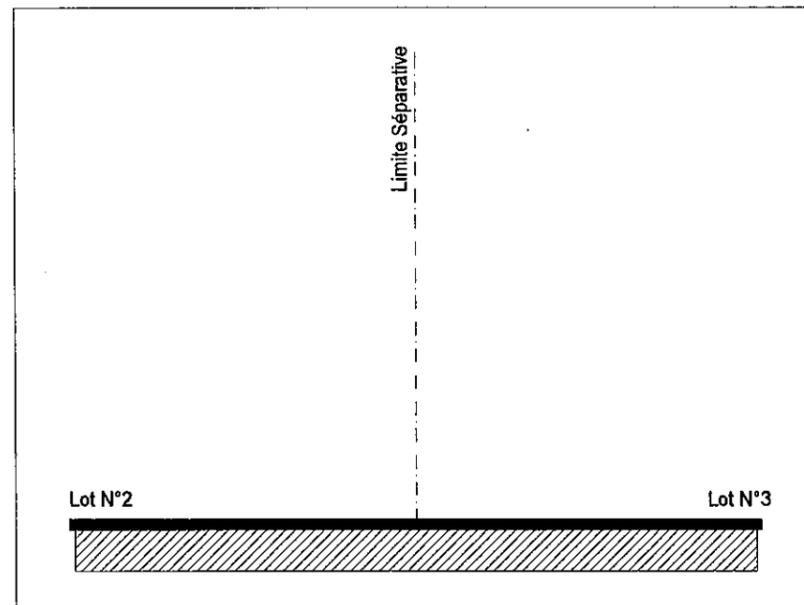
## CLOTURES

**On vous donne:**

- ◇ le règlement du POS de Gambenheim - DT3
- ◇ le cahier de charges du lotissement - DT6

M. X et M. Y propriétaires des lots 2 et 3, vous consultent pour la réalisation d'une clôture séparative mitoyenne. Ils souhaitent une clôture constituée d'un grillage plastifié comportant un muret (mur bahut).

D1) Faites leur une proposition en complétant et en annotant le croquis ci-dessous :



Elévation

D2) M. X décide de doubler cette clôture par une haie vive.

- ❖ A quelle distance minimale de la limite séparative peut il la planter?
- .....
- ❖ A cette distance, jusqu'à quelle hauteur maximale peut il la laisser pousser?
- .....

## SERVITUDES

**On vous donne:**

- ◇ le Cahier de Charges du lotissement - DT6

M. X, après avoir pris connaissance du Cahier de Charges du lotissement " La Dordogne ", vous demande des explications quant aux servitudes.

D3) Qu'est ce une servitude?

.....

D4) Donnez un exemple de servitude qui s'exerce sur ce lotissement.

.....

.....

.....

.....

D5) Qui en est le bénéficiaire?

.....

.....

.....

D6) Donnez un autre exemple de servitude.

.....

.....

DR 4

BEP CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE - Option : TOPOGRAPHIE		Session 2002
CAP Opérateur géomètre topographe	GROUPEMENT "EST"	DR
EPREUVE : EP 1	Durée : 4 h   Coef. BEP/CAP : 3/4	Feuille 12/17

**BORNAGE**

Avant signature de l'acte de vente, M. X désire faire vérifier le bornage de son lot.

D7) Quel est le but du bornage?

---



---

D8) Quel professionnel est chargé de cette opération?

---

D9) Quels sont les documents qu'il a établis à cette occasion?

---



---



---

Le SERVICE DU CADASTRE a pour mission d'exécuter les plans topographiques normalisés de la France. Il est le reflet de l'état civil de la propriété bâtie et non bâtie.

*On vous demande.*

C1) Nommez l'unité de découpage et ses subdivisions qui composent le plan cadastral.

---



---



---

C2) Quel document doit-on consulter pour connaître toutes les parcelles qui appartiennent à un même propriétaire?

---



---

C3) Expliquez la "navette" (le va et vient) des documents modificatifs à l'occasion d'une mutation de propriété avec changement de limite, sous forme de schéma ou d'un texte.

C4) Citez les différents intervenants lors de cette procédure.

---



---



---



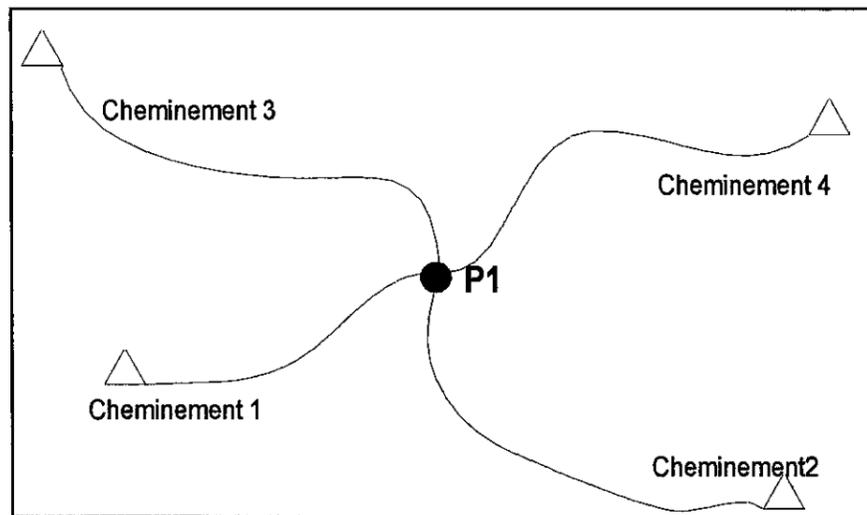
---

**DR 5**

<b>BEP CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE - Option : TOPOGRAPHIE</b>		<b>Session 2002</b>
<b>CAP Opérateur géomètre topographe</b>	<b>GROUPEMENT "EST"</b>	<b>DR</b>
<b>EPREUVE : EP 1</b>	<b>Durée : 4 h</b>   <b>Coef. BEP/CAP : 3/4</b>	<b>Feuille 13/17</b>

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement " La Dordogne II " 1ère tranche, le lot assainissement comprend notamment la pose des collecteurs " Eaux usées " et " Eaux Pluviales ", la réalisation des regards de visite ainsi que les branchements particuliers.

Pour bien fixer l'altitude du regard P1, le géomètre a réalisé 4 cheminements de nivellement.



**On vous donne**

- ◇ Un extrait du plan des réseaux EU et EV - DT 7
- ◇ L'altitude de P1 tel qu'elle a été déterminée lors du calcul des 4 cheminements

N° du cheminement	Z P1	Nombre de dénivelées
1	129,410	8
2	129,395	4
3	129,435	11
4	129,400	5

*On vous demande.*

T1) Compte tenu de la méthode utilisée comment appelle t on P1

T2) Calculez l'altitude définitive du regard P1 en complétant le tableau ci-dessous.

$$Z_{\text{définitif}} = \frac{\sum p_i Z_i}{\sum p_i} \quad \text{avec} \quad p_i = \frac{1}{n_i}$$

N° Cht	Z <sub>i</sub>	n <sub>i</sub>	p <sub>i</sub>	p <sub>i</sub> Z <sub>i</sub>	Calcul de Z définitif
1					
2					
3					
4					
			Σ =	Σ =	Z définitif =

**DR 6**

BEP CONSTRUCTION ET TOPOGRAPHIE - Option : TOPOGRAPHIE		Session 2002	
CAP Opérateur géomètre topographe		GROUPEMENT "EST"	
EPREUVE : EP 1	Durée : 4 h	Coef. BEP/CAP : 3/4	DR
			Feuille 14/17

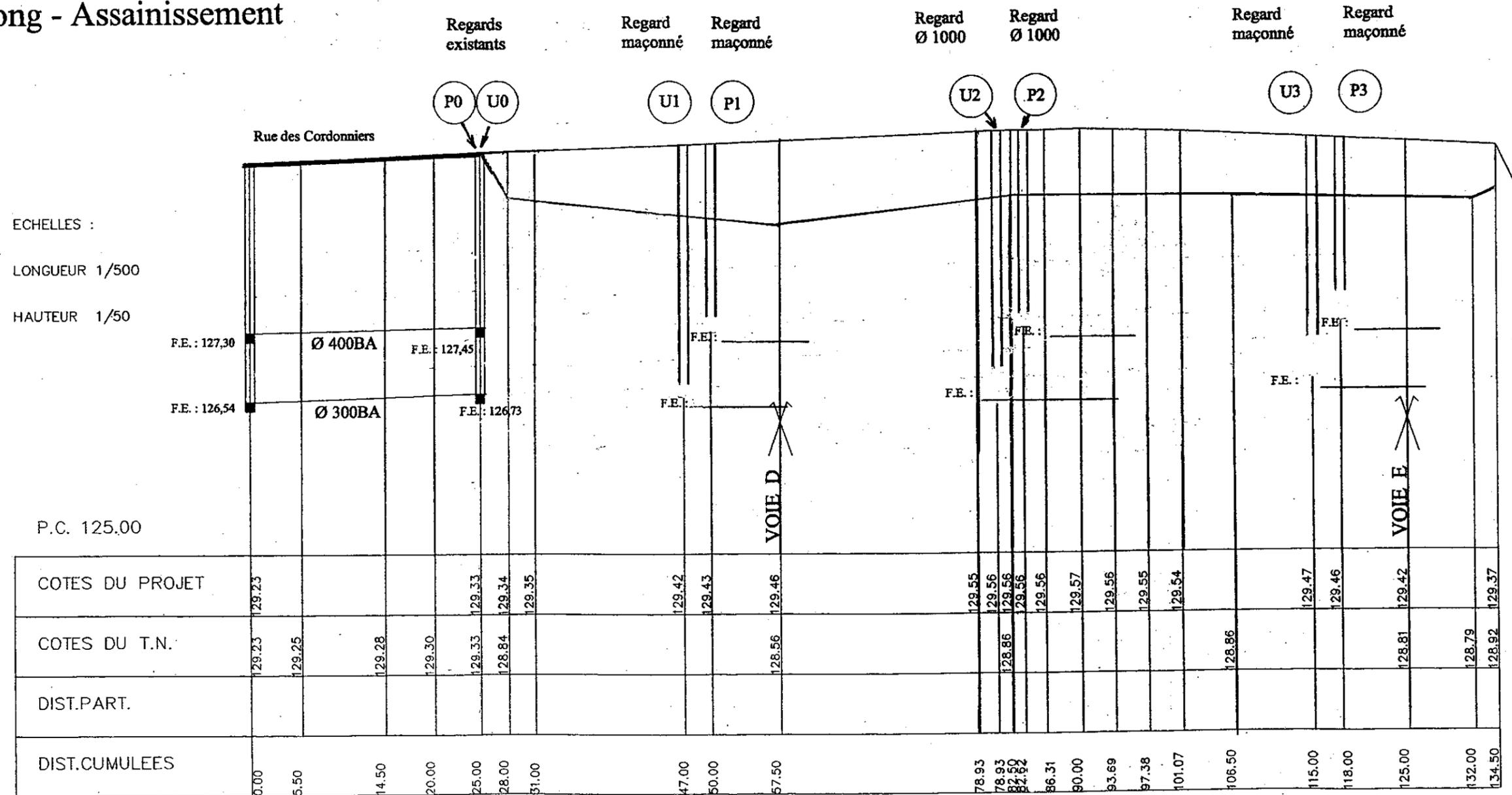


Lotissement "LA DORDOGNE II"

Voie A

1ère Tranche

Profils en long - Assainissement



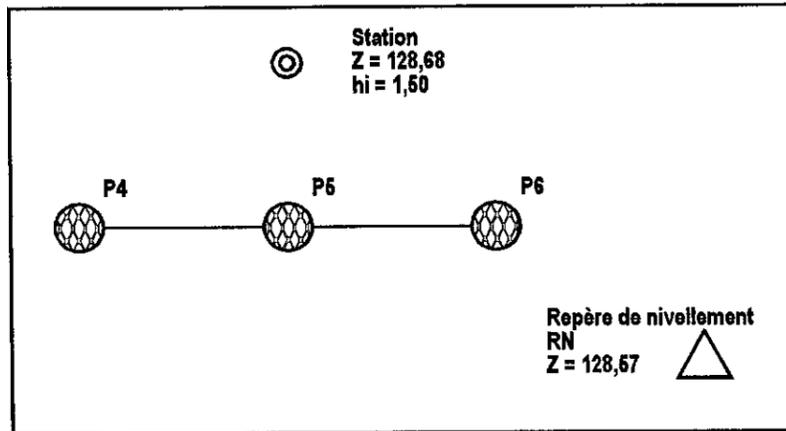
DR 8

Les altitudes des regards P4, P5 et P6 ont été déterminées de deux façons:

- par nivellement direct
- par nivellement indirect

**On vous donne:**

◇ Un croquis de lever



◇ Les altitudes des regards P<sub>4</sub> et P<sub>6</sub>

Z P<sub>4</sub> = 129,34  
Z P<sub>6</sub> = 129,24

◇ Les deux carnets de nivellement

Nivellement direct		
Points	LAR	LAV
RN	1,845	
P6		1,175
P5		0,965
P4		1,075

Nivellement indirect				
St	Points	Hp	Av	Dsp
Z	P4	1,50	99,1359	48,624
	P5	1,50	96,5318	14,141
	P6	1,70	98,7948	40,47

Hp: hauteur prisme  
Av: angle horizontal  
Dsp: distance suivant pente

**On vous demande:**

T8) Enumérez le matériel nécessaire à la réalisation

- ❖ du nivellement direct

---

---

---

---

- ❖ du nivellement indirect

---

---

---

---

T9) Contrôlez à l'aide des 2 carnets les altitudes des regards P<sub>4</sub> et P<sub>6</sub>, puis calculez l'altitude de P<sub>5</sub>.

Points	LAR	LAV	Dénivelée	Altitude

Station	Points	Av	Dsp	Dénivelée brute	Hp	Altitude